

12 oct 2005 -16:54

Conseil des Ministres du 12 octobre 2005

Le Conseil des Ministres a été mené, selon la procédure électronique, ce mercredi 12 octobre 2005.

Le Conseil des Ministres a été mené, selon la procédure électronique, ce mercredi 12 octobre 2005.

Il a pris la décision suivante.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

12 oct 2005 -16:54

Appartient à Conseil des Ministres du 12 octobre 2005

Partenariat La Poste - Post Danmark et CVC Partners Limited

La Poste conclut un partenariat stratégique avec un consortium formé par Post Danmark et CVC Partners Limited

La Poste conclut un partenariat stratégique avec un consortium formé par Post Danmark et CVC Partners Limited

L'État belge et La Poste SA de droit public / De Post NV van publiek recht (« La Poste » ou « l'Entreprise ») ont conclu un accord avec un consortium formé par Post Danmark A/S (« CA Poste danoise ») et CVC Capital Partners Limited (ensemble « le Consortium »), dans le but de créer un partenariat stratégique pour La Poste. Aux termes de cet accord, le Consortium entrera dans le capital de La Poste à hauteur de 50 % moins une action, par le biais d'une augmentation de capital de 300 M€, et conclura un accord de coopération avec La Poste. Parallèlement, l'État belge participera à l'augmentation de capital à concurrence d'un montant additionnel de 40 M€ et restera l'actionnaire principal, avec 50 % des actions plus une. À la suite de cette transaction, La Poste conservera son statut juridique de société anonyme de droit public. Cet accord officialise l'ambition commune de l'État belge, de La Poste et du Consortium de coopérer afin de poursuivre la modernisation de La Poste. L'objectif final de cette modernisation est d'assurer à l'Entreprise une position d'opérateur compétitif sur le marché européen des services postaux, avec des normes élevées en termes de service et de qualité et des rendements financiers attrayants pour tous les actionnaires. Les stratégies et les grandes lignes d'action qui ont été élaborées pour atteindre ces objectifs sont reprises dans un Plan de développement commun pour La Poste, qui a été rédigé pendant l'été. L'un des principaux objectifs du Plan de développement commun est de moderniser et de transformer le réseau de vente (Retail) de La Poste afin d'améliorer la satisfaction du client, notamment en réduisant les files d'attente et en répondant mieux aux besoins des clients en matière de localisation, de proximité et d'heures d'ouverture des bureaux. La réorganisation du réseau Retail sera mise en œuvre de façon progressive au cours des cinq prochaines années. Au cours de cette période, la taille globale du réseau (qui compte actuellement quelque 1.300 magasins postaux) sera en substance maintenue. En outre, il est prévu que La Poste conservera un bureau de poste avec du personnel postal dans chacune des 589 communes de Belgique, où les clients auront accès aux services postaux les plus courants, y compris certaines transactions financières. Le Plan de développement commun s'attachera également à faire de La Poste un lieu de travail qui favorise la participation active et la responsabilisation des employés. Plusieurs initiatives sont prévues à cet égard, telles que le développement et la formation du personnel, la mise en place d'équipes « self-supporting » et l'élaboration d'un programme de qualité totale. En outre, les parties ont convenu d'adopter une approche fondée sur les départs naturels pour aboutir à des niveaux d'effectifs adaptés aux besoins opérationnels. Dans le cadre du partenariat stratégique, et afin d'aider La Poste à réaliser les objectifs du Plan de développement commun, la Poste danoise et La Poste ont signé un Accord de Coopération, aux termes duquel la Poste danoise détachera auprès de La Poste des employés formés et

qualifiés jouissant d'une expertise stratégique ou opérationnelle particulière afin de soutenir La Poste dans des projets spécifiques. Ces experts contribueront à l'analyse, la planification et la mise en oeuvre des différents projets de modernisation. Selon le Ministre des Entreprises publiques, La Poste danoise a déjà relevé avec succès un grand nombre de défis auxquels La Poste est aujourd'hui confrontée. L'aide du Consortium permettra à La Poste de poursuivre sa modernisation, tout en améliorant le service au public belge et la satisfaction du client. Cette transaction doit être approuvée par la Commission Européenne selon le Règlement du Conseil de l'Union Européenne (n°139/2004 du 20 janvier 2004). Il est actuellement prévu que la transaction sera clôturée pour la fin de l'année. Les modalités de cette transaction ont été approuvées par l'État belge, le Conseil d'Administration de la Société Fédérale de Participations/ Federale Participatiemaatschappij, le Conseil d'Administration de La Poste, le Conseil d'Administration de Post Danmark et le comité d'investissement de CVC Capital Partners.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe